

Délibération n°2018-06-11

Réf. Nomenclature « Actes » : 221

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres du conseil	
En exercice	103
Présents	67
Pouvoirs	8
Votants	75

L'an deux mille dix-huit, le 13 décembre à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 3 décembre 2018 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à Ussel.

Robert Gantheil est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Maryse Badia	à	Philippe Pelat	Philippe Brugère	à	Jean-Pierre Saugeras
Véronique Bénazet	à	Fabienne Garnerin	Eric Cheminade	à	Valérie Sérrurier
Philippe Exposito	à	Jean-Pierre Guitard	Henri Granet	à	Jean-François Michon
Sylvie Prabonneau	à	Pierre Coutaud	Jean-Marc Sauviat	à	Christophe Arfeuillère

- **Élus représentés par leur suppléant :**

Michel Bourzat (Raymonde Fayette) ; Didier Pénéloux (Gérard Loche) ; Nelly Simandoux (Nadine Coudert).

- **Élus absents et non-représentés :**

Françoise Béziat, Jean Bilotta, Jean-Marc Bodin, Jean-Pierre Bodeveix, Eric Bossaert, Jean-Paul Bourre, Robert Bredèche, Daniel Caraminot, Gilles Chazal, Christine Da Fonseca, Marc Fournand, Pierre Fournet, Frédérique Fraysse, Annie Gonzalez, Baptiste Galland, Xavier Gruat, Dominique Guillaume, Chantal Guivarch-Paisnel, Martine Leclerc, Cécile Martin, Dominique Miermont, Christiane Monteil, Nathalie Peyrat, Marie-Hélène Pommier, Marc Ranvier, Michel Saugeras, Jean-Michel Taudin.

Aire d'accueil des gens du voyage : dépôt du permis de construire

Par délibération en date du 12 avril dernier, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté a approuvé le lancement du marché de travaux d'aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage pour un montant de 659 490,31 € HT, soit 791 388,38 € TTC

La phase de conception arrive à son terme, le projet de construction d'aire d'accueil va entrer dans sa phase opérationnelle. A ce titre, les démarches administratives d'autorisation d'urbanisme vont être effectuées.

Il convient d'autoriser le président à :

- entreprendre toutes les démarches administratives relatives à ce projet de construction d'aire d'accueil des gens du voyage ;
- de signer toutes les pièces du permis de construire du projet ;
- lancer les marchés correspondants et attribuer le marché pour les travaux estimés à 698 000 € HT.

Pour rappel, ce projet est subventionné à hauteur de 70 % par l'État.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité le conseil communautaire :

- **AUTORISE** le président à entreprendre toutes les démarches administratives relatives au projet ;
- **AUTORISE** le président à signer le permis de construire ;
- **AUTORISE** le président à lancer le marché correspondant et attribuer le marché pour les travaux estimés à 698 000 € HT.

A l'unanimité,	
Votants	75
Pour	75
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la
sous-préfecture,

À Ussel, le 13 décembre 2018

Le président,
Pierre Chevalier

